

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion de la proposition de loi relative à la raison impérative d'intérêt public majeur de la liaison autoroutière entre Castres et Toulouse (n° 1446) (*M. Jean Terlier, rapporteur*)..... 2

Lundi 2 juin 2025
Séance de 15 heures 45

Compte rendu n° 51

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

**Présidence de
Mme Sandrine Le Feur,
Présidente**

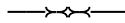


La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a examiné en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion de la proposition de loi relative à la raison impérative d'intérêt public majeur de la liaison autoroutière entre Castres et Toulouse (n° 1446) (*M. Jean Terlier, rapporteur*).

Le tableau ci-dessous récapitule les amendements déposés en séance publique auxquels il est donné un avis favorable :

N°	Place	Auteur	Groupe
686	Article unique	M. TERLIER Jean	EPR

En conséquence, les autres amendements ne figurant pas dans le tableau ci-dessus ont été repoussés par la commission.



Membres présents ou excusés

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Réunion du lundi 2 juin 2025 à 15 h 45

Présent. - Mme Sandrine Le Feur

Assistait également à la réunion. - Mme Christine Arrighi